

DEC211481DR18

Décision portant délégation de signature à M. Philippe BONNIFAIT, Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR7253, intitulée Heuristique et Diagnostic des Systèmes Complexes (HEUDIASYC) par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre National de la Recherche Scientifique par suite de la création de l'Université de Lille ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'UMR7523 intitulé Heuristique et Diagnostic des Systèmes Complexes (HEUDIASYC), dont le Directeur est M. Philippe BONNIFAIT ;

CNRS

Délégation Régionale Hauts-de-France

43 avenue Le Corbusier – BP30123

59001 LILLE cedex

Tél. 03.20.12.58.00

www.hauts-de-france.cnrs.fr



DECIDE :

Article 1^{er} — La délégation est donnée à M. Philippe BONNIFAIT Directeur de l'UMR7523, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

1. Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'Unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'Unité ;
2. Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'Unité ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BONNIFAIT Directeur, la délégation de signature est donnée à Mme Gabriela De SAINT-DENIS, Secrétaire Générale, à M. Yves GRANDVALET, Directeur d'Unité Adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3 — La décision DEC181448DR18 du 1^{er} janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4 — Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de Délégué Régional délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'Unité.

Article 5 — La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 26 mars 2021

Pour le Président – directeur général
Le Délégué Régional
M. Christophe J. MULLER

¹ Soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 1^{er} janvier 2020.



Décision donnant délégation de signature à M. Hubert LOISEL, Directeur de l'Unité Mixte Recherche UMR8187 intitulée Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences (LOG), par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

Vu la décision DEC191237DGDS collective du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement l'UMR8187, intitulée Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences, dont le Directeur est M. Hubert LOISEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Hubert LOISEL, Directeur de l'UMR8187 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Unité, les actes suivants :

1. Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou



égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert LOISEL, Directeur, la délégation de signature est donnée à Mme Virginie GAULLIER, Directrice d'Unité Adjointe, Professeure des Universités et à M. Nicolas SPILMONT, Directeur d'Unité Adjoint, Maître de Conférences, et à Mme. Lucdivine BONNAMY, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC193303DR18 du 1^{er} janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 23 mars 2021

Pour le Président - directeur général
Le Délégué Régional
Christophe MULLER

¹ Soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

